



Gingins, le 25 octobre 2017

CONSEIL COMMUNAL
1276 GINGINS

Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 25 octobre 2017

Présidence : Michel Zryd

Conseillers présents : 34

Conseillers absents : 6

Majorité absolue : 18

Dans sa séance du 25 octobre 2017, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

Règlement sur les émoluments et tarifs du contrôle des habitants

Le Conseil communal décide de confier l'étude du préavis municipal n° 18 à la commission de gestion.

Règlement concernant le personnel communal – modification de l'échelle des salaires

Le Conseil communal a nommé la commission chargée d'étudier le préavis municipal n°19 qui se compose de Pierre Schaller, Marco Cerf, Sylvain Liaudat, Charles Geninasca et Nancy Induni.

Arrêté d'imposition 2018*

Vu le préavis municipal n°20 et après avoir entendu le rapport de la commission des finances, le Conseil communal a adopté le taux d'imposition à l'unanimité.

Le taux d'imposition de base est maintenu pour l'année 2018 à son niveau actuel, soit 57%.

AIAB – Modification des statuts

Le Bureau du Conseil communal a nommé la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 21 composé de Cédric Gorgerat, Olivier Thyssen, Léah Halpren, Hans Brunner et Jonathan Buck.

Aménagement de la place de jeux – 2^{ème} étape

Le Conseil communal a nommé la commission chargée d'étudier le préavis municipal n°22 qui se compose de Doris Sprunger, Michaël Bumm, Fabrice Gaumann, Francesco Firinu et Jean-Luc Baldy.

Prochaine séance du Conseil communal Le jeudi 14 décembre 2017 à 18h30

Pour extrait conforme :

Le Président



Michel Zryd



La Secrétaire



Nathalie Haab

*

Décision soumise au droit de référendum dès sa publication dans la FAO.

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours dès l'affichage au pilier public (art. 110 al. 1 LEDP) ».